Envoyé en préfecture le 16/12/2025
Reçu en préfecture le 16/12/2025
Publié le
ID : 029-212900906-20251215-202539-DE

COMMUNE DE KERLAZ

DEPARTEMENT DU FINISTERE

ARRONDISSEMENT DE QUIMPER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mil vingt-cinq, le 15 décembre, à 20h00, le Conseil Municipal de la Commune de KERLAZ, dûment convoqué le 9 décembre 2025, s'est réuni en session ordinaire à la salle du conseil sous la présidence de Marie-Thérèse HERNANDEZ, Maire.

Présents : 09

Marie HERNANDEZ, Sylvie LELOUP, Isabelle OSOUF, Tanguy ABARNOU, Marguerite AUFFRET, Jacqueline BOZEC, Anne Marie KEROUREDAN, Olivier HERLEDANT, Pascal LACOURTE-BARBADAUX

Absents excusés : 04

Jérémie MOCQUART, Maurice BIGOT, Quentin DELCLOY, Dominique STEPHAN

Votants : 09

Secrétaire de séance :
Jacqueline BOZEC

Délibération n°2025-40
Tarifs communaux

Rapporteur : Mithée HERNANDEZ

Vu la commission de finances du 26 novembre 2025, les tarifs restent inchangés pour l'année 2026

Tarifs municipaux

Cantine	**ANNEE**		
	2024	**2025**	**2026**
Cantine enfant école	3,85	4,00	4,00
Cantine repas spécifique	3,85	4,00	4,00
Cantine adulte école	5,60	5,70	5,70
Cimetière			
Concession tombe simple 15 ans	80,00	85,00	85,00
Concession tombe double 15 ans	160,00	170,00	170,00
Concession tombe simple 30 ans	140,00	150,00	150,00
Concession tombe double 30 ans	270,00	280,00	280,00
Concession columbarium 15 ans	520,00	520,00	520,00
Renouvellement concession columbarium 10 ans		350,00	350,00
Matériels	Kerlaziens	Asso Kerlaz	Hors commune
Caution unique		500,00	
Grande tente (retour j+2) Caution	95,00 600,00		190,00 600,00
Petite tente Caution	75,00 600,00		150,00 600,00
1 table + 2 bancs Caution	7,50 150,00		11,00 150,00
1 table + 6 chaises Caution	7,50 150,00		11,00 150,00
Barrière (non livrée) Caution	5,00 50,00		8,00 50,00

Envoyé en préfecture le 16/12/2025
Reçu en préfecture le 16/12/2025
Publié le
ID : 029-212900906-20251215-202539-DE

Bibliothèque			
Adhésion adulte seul			8,00
Adhésion famille	13,00	13,00	13,00
Adhésion étudiant + 16 ans			
Adhésion sans emploi, allocataire RSA			
Garderie			
Matin	2,00	2,10	2,10
Soir jusque 18h15	2,00	2,10	2,10
Matin et soir jusque 18h15	3,10	3,20	3,20
Soir de 18h15 à 19h	0,60	0,70	0,70
Droit de place			
Distributeur (lait, pain …) tarif mensuel	8,60	9,00	9,00

Fait et délibéré le 15 décembre 2025

La Maire,
Marie HERNANDEZ

La secrétaire de séance,
Jacqueline BOZEC

MAIRIE DE KERLAZ
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
29 (Finistère)